

**Vingtième session du Groupe de travail de l'Examen périodique  
universel**

AA

(27 octobre – 7 novembre 2014)

**Kazakhstan**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 30 octobre 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation du Kazakhstan

La France souhaiterait poser la question suivante au Kazakhstan :

Une loi portant sur la création d'un mécanisme national de prévention de la torture a été adoptée en juillet 2013. Ce mécanisme est-il opérationnel ? De quels moyens institutionnels, juridiques et humains dispose-t-il, ou va-t-il disposer, pour mener à bien son action ? Cette dernière est-elle mue par des objectifs chiffrés ?

La France souhaiterait, par ailleurs, faire les recommandations suivantes au Kazakhstan :

1/ Prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir une justice équitable et indépendante pour tous, qui respecte les droits de la défense ;

2/ Intensifier les efforts en matière de lutte contre la torture, notamment en veillant à la bonne application de la loi anti-torture, adoptée en 2013, et à la poursuite en justice systématique des auteurs de tels actes, quels qu'ils soient ;

3/ Abolir la peine de mort pour l'ensemble des crimes, y compris les crimes de guerre, actes de trahison et actes terroristes ;

4/ Prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir, en toutes circonstances, le plein respect de la liberté d'expression et la liberté des médias en tant qu'éléments essentiels à une société civile active et épanouie ;

5/ Veiller, que ce soit dans le cadre du contrôle migratoire ou d'accords d'extradition, au respect des droits des personnes concernées, en évitant notamment de les exposer, par leur transfert, au risque de violations de leur intégrité physique et de leurs droits juridictionnels.

Je vous remercie./.